



## NOUVELLES MODALITÉS DE MUTUALISATION DES RISQUES DU RÉGIME GÉNÉRAL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS (RGAM)

À la lumière des résultats d'expérience des années 2003-2004 quant à la mutualisation des prestations élevées de médicaments, la Société en compensation en assurance médicaments du Québec a révisé les paramètres de mutualisation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le seuil de mutualisation correspond au montant de prestations au delà duquel l'expérience d'un groupe n'est plus affectée par les prestations additionnelles d'un même certificat.

Nous constatons une augmentation par rapport à 2004, tant au niveau du seuil que de la prime et ce, peu importe la taille des groupes.

*Les tableaux suivants présentent les modalités :*

MUTUALISATION 2004				
Taille du groupe (nbre d'adhérents)	Seuil de mutualisation annuel	Participation annuelle à la mutualisation		
		Par certificat individuel	Par certificat monoparental	Par certificat familial
Moins de 10 adhérents	1 700\$	121.00\$	334.00\$	334.00\$
10 à 24	2 500\$	80.00\$	221.00\$	221.00\$
25 à 49	6 000\$	27.00\$	74.00\$	74.00\$
50 à 124	12 000\$	10.00\$	28.00\$	28.00\$
125 à 249	20 000\$	3.00\$	8.00\$	8.00\$

MUTUALISATION 2005				
Taille du groupe (nbre d'adhérents)	Seuil de mutualisation annuel	Participation annuelle à la mutualisation		
		Par certificat individuel	Par certificat monoparental	Par certificat familial
Moins de 10 adhérents	2 000\$	126.96\$	351.00\$	351.00\$
10 à 24	2 900\$	84.96\$	236.04\$	236.04\$
25 à 49	6 900\$	35.04\$	96.96\$	96.96\$
50 à 124	13 800\$	15.00\$	41.04\$	41.04\$
125 à 249	23 000\$	3.96\$	12.00\$	12.00\$

Pour de plus amples renseignements, contactez votre conseiller.